

Nombre de
conseillers
En exercice :
27
Présents :
24
Votants :
27

Date de
convocation :
29/09/2022
Date
d'affichage :
29/09/2022

Numéro :
38/2022

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

Le 05 octobre 2022, à 18h00 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Marie LACAN, Gérard TOUREL, Daniel DERRAC, Nelly FACCA, Xavier PETIT, Huguette DELPY-SOUTADÉ, Thierry MONTBROUSSOUS, Bruno BARDÈS, Françoise CHINCHOLLE, Franck GARRIC, Marie-Pierre CAMBON, Philippe FOULCHÉ, Ghislain PELLIEUX, Éric ALBERT, Guy INTRAN, Sylvie CLERGUE, David POUTRAIN, Nathalie JALBY, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Maxime FONTANILLE, Bénédicte CATHALAU, Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Michel ALBENGE (B. DELBRUEL), Stéphanie RAYMOND (G. PELLIEUX), Francis SALABERT (G. INTRAN).

Absents excusés non représentés : néant

Absents non excusés non représentés : néant

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CAMBON

5.3.4 : MODIFICATION DU DÉLÉGUÉ CNAS DU COLLÈGE DES ÉLUS

Dans le cadre des obligations fixées par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique et la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (article 70 et 71), la commune a adhéré au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

Cette association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, de portée nationale, a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique et de leurs familles.

Elle propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèque-réduction... etc) qu'elle fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Par délibération du 29 novembre 2007, le conseil municipal a adhéré au Comité national d'action sociale (CNAS).

Par délibération du conseil municipal du 27 juillet 2020, le conseil municipal avait désigné en qualité de déléguée CNAS du collège des élus, Madame Alexandra ARNAL. Compte tenu de sa démission, il convient de désigner un nouveau délégué à cette fonction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la délibération n°77/2007 du conseil municipal du 29 novembre 2007 portant adhésion au CNAS,
- Vu la délibération n°37/2020 portant désignation des délégués au CNAS,
- Vu la convention d'adhésion au CNAS,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉSIGNE** Madame Françoise CHINCHOLLE en tant que déléguée du collège des élus au CNAS.
- **PRÉCISE** que Madame Nadine CANAC reste la déléguée du collège des agents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Élisabeth CLAVERIE

